

Déclaration solennelle conjointe – CESE & Paris 2024.

Le Conseil économique, social et environnemental, troisième assemblée constitutionnelle, composé des 80 plus grandes organisations de notre pays (syndicats de salariés, organisations patronales, ONG, agriculteurs, etc...) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface entre les citoyens et les décideurs publics.

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Conscientes de leur complémentarité et avec à l'esprit, l'impératif de réussite de ces Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Paris en 2024, les deux entités ont souhaité depuis juin 2019, engager une collaboration étroite dans l'organisation de ces Jeux, dans les réflexions menées, au service du commun.

Alors que siège une représentante du CESE au sein du Conseil d'administration de Paris 2024, les deux Présidents, Patrick Bernasconi et Tony Estanguet ont en septembre 2019 adressé un courrier aux responsables des 80 organisations représentées au CESE, leur faisant état de cette volonté de collaboration mutuelle et d'engagement soutenu, pour la réussite écologique, solidaire et en faveur de la cohésion, de ces Jeux olympiques et paralympiques.

Vu les engagements pris en ratifiant l'Accord de Paris pour le Climat ;
Vu les principes de l'Olympisme de la Charte olympique en vigueur¹ :

- « 1. L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.
2. Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.
3. Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.
4. La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play

¹Chartes olympiques, « les Principes fondamentaux de l'Olympisme », 26 juin 2019, p. 11

5. Reconnaisant que le sport est pratiqué dans le cadre de la société, les organisations sportives au sein du Mouvement olympique se doivent d'appliquer le principe de neutralité politique. Elles auront les droits et obligations inhérents à l'autonomie, à savoir le libre établissement et le contrôle des règles du sport, la définition de leur structure et gouvernance, la jouissance du droit à des élections libres de toutes influences extérieures et la responsabilité de veiller à ce que les principes de bonne gouvernance soient appliqués. »

Vu le Contrat Ville-Hôte conclu entre la ville de Paris, le CNO et le CIO qui « s'engagent à mener toutes les activités prévues aux en tenant compte du développement durable et d'une manière qui contribue aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. »²

Le Conseil économique social et environnemental, Paris 2024 et toutes les organisations de la société civile organisée se reconnaissant dans ces valeurs, se mobilisent à travers la présente Déclaration solennelle à la réussite écologique, sociale, solidaire, de ces Jeux, et qu'ils soient en faveur de l'inclusion et de la cohésion de tous les citoyens et des territoires.

Des Jeux au service de l'ensemble des territoires

Nous, Paris 2024 et Conseil économique social et environnemental, travaillons à ce que l'ensemble des territoires soient impliqués dans la dynamique des Jeux. Si certains lieux sont plus fortement impactés par l'accueil des épreuves sportives, tous les territoires, avec une attention particulière pour les spécificités des territoires ultra-marins et ruraux, doivent bénéficier de retombées positives des Jeux. Le label Terres de Jeu 2024 accompagne et valorise les multiples facettes de cette dynamique.

Des Jeux au service de l'éducation et de la cohésion sociale

Nous soutenons la diffusion des outils et pratiques d'innovation pédagogique et d'engagement par le sport, puissant levier d'apprentissage et de cohésion sociale, au bénéfice notamment de l'inclusion, de la mobilisation des populations dans les quartiers et de l'égalité femme-homme. Vis-à-vis des plus jeunes, cette dynamique est entre autres portée par le label Génération 2024.

Des Jeux au service de l'excellence environnementale

Nous supportons vigoureusement l'ambition de neutralité carbone des Jeux, ainsi que la perspective de stimuler l'innovation environnementale, d'inspirer une politique des achats publics exemplaire, et de sensibiliser tous les acteurs et toute la population exposée à ses responsabilités dans la réussite de la transformation écologique de la société.

Des Jeux au service du travail et de l'emploi

Nous réaffirmons que ces Jeux sont l'opportunité pour notre pays de développer le travail et l'emploi, notamment au sein des TPE-PME et des structures de l'économie sociale et solidaire, conformément à la charte sociale signée en juin 2018.

. L'enjeu réside dans le bilan positif qui doit découler de l'organisation de cet événement, en favorisant la création d'emplois locaux et durables, en particulier pour les publics les plus fragiles, et mobilisant les dispositifs de formation idoines. Dans cette optique, les plateformes ESS 2024 et Entreprises 2024 facilitent l'accessibilité des marchés de Paris2024.

Des Jeux au service de l'innovation dans de nombreuses activités économiques

Nous estimons que les investissements liés à la préparation et l'ambition des Jeux sont une formidable opportunité pour innover - sur le plan technologique, méthodologique ou social - dans de nombreuses filières, comme celle du sport, du BTP, des transports, de l'énergie, de l'alimentation, de l'événementiel, de l'économie circulaire...

²Contrat ville-hôte, page 17

Paris, le 24 novembre 2020

Des Jeux au service de la santé des citoyens

Nous partageons cette conviction que la pratique sportive adaptée est un puissant levier pour améliorer la santé de nos concitoyens, en matière de prévention comme d'accompagnement dans les soins. L'essor et l'accessibilité des activités sportives sont une nécessité pour lutter contre les effets néfastes de la sédentarité, auprès des plus jeunes, de nos aînés, et également au sein des entreprises.

Des Jeux au service de la restauration durable

Nous encourageons, dans la cadre du plan d'alimentation des 15 000 athlètes et des 13 millions de visiteurs attendus, l'émergence de solutions de restauration qui offrent l'opportunité de renforcer et valoriser les filières de l'agriculture et de la pêche durable, des initiatives d'agriculture de proximité et plus globalement de la qualité de l'alimentation produite dans notre pays.

Des Jeux au service du rayonnement de la France et du patrimoine français

Nous souhaitons valoriser l'extraordinaire potentiel et la richesse de notre patrimoine sportif, culturel, architectural, agricole, culinaire ...au travers ces Jeux, véritable vitrine pour la destination France. Nous aurons à cœur d'impliquer tout particulièrement le monde Francophone dans cette dynamique.

Le CESE invite les organisations représentées en son sein et plus largement la société civile organisée à relayer cette déclaration qui sera également adressé à tous les CESER. Il poursuivra sa démarche avec ses formations de travail, pour contribuer à la réussite écologique, sociale, solidaire, de ces Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.